



Il ne reste que 10 jours pour faire un don de bienfaisance pour l'année d'imposition 2010

Saviez-vous...

... que les dons de bienfaisance doivent être faits au plus tard le 31 décembre 2010 pour être admissibles au crédit d'impôt pour l'année d'imposition 2010?

Points importants

- Consultez la liste des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada au www.arc.gc.ca/listesbienfaisance pour :
 - confirmer si un organisme de bienfaisance est enregistré;
 - trouver les organismes de bienfaisance de votre secteur;
 - connaître les activités et les programmes d'un organisme de bienfaisance;
 - vérifier les renseignements financiers d'un organisme de bienfaisance.
- Le premier don de 200 \$ que vous effectuez aux organismes de bienfaisance ou aux donataires reconnus donne droit à un crédit d'impôt fédéral correspondant à 15 % du total du don. Après le premier 200 \$, le crédit d'impôt fédéral augmente à 29 % du montant qui dépasse 200 \$.
- Vous n'êtes pas tenu de demander un remboursement pour tous les dons que vous avez faits cette année dans votre déclaration de l'année en cours. Vous pouvez reporter tous les dons de l'année en cours pour lesquels vous n'avez pas demandé de remboursement et les déclarer dans l'une de vos déclarations des cinq années à venir.
- Pour demander un crédit d'impôt, vous aurez besoin d'un reçu officiel de don. Comme les organismes de bienfaisance enregistrés n'ont pas à délivrer de reçus, si vous avez l'intention de demander un crédit d'impôt, vérifiez la politique de l'organisme de bienfaisance sur les reçus avant de faire un don.
- Les dons de services ne sont pas admissibles aux reçus officiels de don.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur la façon de donner judicieusement, allez à www.arc.gc.ca/donateurs, téléphonez au 1-888-892-5667 ou voyez la vidéodiffusion *Comment faire un don à des organismes de bienfaisance enregistrés* sur le canal YouTube de l'ARC.

Renseignements aux médias :

Noël Carisse
Relations avec les médias
Agence du revenu du Canada
Téléphone : 613-952-9184

Erin Filliter
Directrice des communications
Cabinet du ministre du Revenu national
Téléphone : 613-995-2960